

## CONTRAT DE RECHERCHE SFAR-APICIL

### MODALITES ET ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

Dans le cadre de son fonctionnement la SFAR favorise des actions de recherche clinique ou expérimentale spécifiques à l'Anesthésie-Réanimation.

En partenariat avec la Fondation APICIL, la SFAR attribuera une dotation de 15 000 euros destinée à aider un médecin anesthésiste-réanimateur et/ou une équipe de recherche, à la réalisation d'un projet de recherche clinique ou fondamental relatif aux "**Stratégies innovantes au service de la douleur**".

Ce contrat de recherche a pour objectif de promouvoir la recherche dans le domaine de la douleur péri-opératoire, et plus particulièrement des stratégies diagnostiques ou thérapeutiques innovantes – qu'elles soient médicamenteuses ou non médicamenteuses.

#### 1- Eligibilité :

---

La soumission est ouverte à tous les anesthésistes réanimateurs diplômés ou en formation, sous réserve qu'ils soient adhérents de la SFAR à jour de la cotisation 2019.

#### 2- Pièces à fournir :

---

Le dossier de demande doit comporter :

- Le formulaire de candidature
- Dossier de demande de bourse

Seuls les dossiers de candidatures complets et soumis en ligne sur le site de la SFAR seront examinés.

#### 3 - Les obligations du candidat

---

Dans l'hypothèse où la demande de bourse serait acceptée par la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation, le candidat s'engage à :

1. à faire état du soutien de la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation (en français dans le texte) dans tous les travaux publiés à partir du projet de recherche soumis (Le Dr X a bénéficié d'une bourse de la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation),
2. à faire état du soutien de la Fondation APICIL,
3. à soumettre les travaux de recherche effectués au congrès annuel de la Société Française

d'Anesthésie et de Réanimation,

4. à fournir un pré-rapport, à la fin de la durée de la bourse, et un rapport final des travaux de recherche effectués, au plus tard 2 ans après la fin de la bourse, et à les adresser au Comité Scientifique de la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation. Ceci pourra être assorti d'une publication (rapport court, revue générale et/ou article original) à l'une des revues scientifiques de la SFAR,
5. à ne pas avoir bénéficié d'une autre bourse de la SFAR ou d'une bourse SFAR / APICIL dans les deux dernières années,
6. à ne présenter qu'un seul projet par équipe ou service,
7. à ne pas faire partie d'une équipe rattachée à un laboratoire pharmaceutique,

#### **4 – Calendrier :**

---

##### **Dates limites de dépôt des dossiers de candidature et calendrier :**

- Date d'ouverture de la soumission en ligne : 02 avril 2019
- Date de clôture de la soumission en ligne : 07 juin 2019 (23h59)
- Annonce des résultats : lors du congrès de la SFAR du 19 au 21 septembre 2019

##### **5 - Sélection :**

---

Les candidatures présentées seront examinées par le jury ci-dessous et soumis pour approbation au Conseil d'administration lors de la séance de juin 2019.

Membres du jury :

Président ESRA France: Sébastien Bloc  
Président IALR: Régis Fuzier  
Hypnose: Franck Bernard  
Président CDALR SFAR: Valéria Martinez  
Secrétaire CDALR SFAR: Axel Maurice-Szamburski.

##### **6- Contacts :**

---

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter :

Professeur Valéria Martinez, Responsable scientifique : [valeria.martinez@rpc.aphp.fr](mailto:valeria.martinez@rpc.aphp.fr)  
Jean-Emmanuel Cumplido, Responsable administratif : [jecumplido@sfar.org](mailto:jecumplido@sfar.org)